



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le vingt novembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mme DERAIS, Mr CHAMPION, Mme GROHANDO, Mr HUGON, Mr COCHARD, Mme LINCKER, Mr LEMAIRE, Mr VIVET, Mme DURAND, Mme JAULNEAU, Mme BEAUJARD, Mr LEGRAND, Mme SEVIN.

Secrétaire de séance : Mr LEGRET Gérard est élu.

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité. Monsieur HUGON souhaite que soit modifiée la délibération concernant le tarif 2014 de la Salle des Fêtes, il demande que soit précisée la durée d'utilisation pour la nouvelle catégorie « G ».

Monsieur le Maire demande à ajouter cette nouvelle délibération à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

1 – HEBERGEMENT – AVENANTS

LOT N° 05 – Menuiserie extérieure et intérieure bois

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise MANIÈRE-GOMMARD titulaire du lot n° 05 « Menuiserie extérieure et intérieure bois ».

Le montant total de l'avenant n° 01 est de 2.400,00 € T.T.C., il concerne les travaux suivants :

- la façon et la pose d'un escalier neuf, (il était prévu de réparer l'escalier existant, mais lors du démontage des cloisons, il est apparu que le limon de l'escalier qui était encastré était vermoulu, de plus la hauteur des marches n'étant pas régulière cela rendait son utilisation pas confortable, une réparation deviendrait trop coûteuse, il est préférable de poser un escalier neuf)

- le changement d'une porte (pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, l'aire de rotation pour un fauteuil roulant était trop faible, mais également pour obtenir la labellisation, la porte prévue d'une largeur de 0,90 m doit être remplacée par une porte d'une largeur de 1,20 m).

A l'unanimité,

* le conseil municipal accepte ces travaux

* autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 01

	H.T.	T.T.C.	%
MARCHE INITIAL	24 230,30 €	29 076,36 €	
AVENANT N° 01	2 000,00 €	2 400,00 €	8,25%
NOUVEAU MONTANT	26 230,30 €	31 476,36 €	

LOT N° 06 – Plâtrerie – cloison sèche - isolation

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise LETOURNEUX Michel titulaire du lot n° 06 «Plâtrerie – Cloison sèche – Plafond - Isolation ».

Le montant total de l'avenant n° 01 est de 16.804,20 € T.T.C, il concerne les travaux suivants :

- la modification des plafonds, (à l'origine les plafonds étaient recouverts de dalles de polystyrène collées sur des enduits et cela cachait les matériaux et le mauvais état de l'ensemble. Lors de la démolition des cloisons intérieures, pour une nouvelle distribution des pièces, une grande partie des plafonds est tombée)

- l'habillage des murs, (il était prévu en plaques de placoplatre et polystyrène, mais après démolition, il s'est avéré que les murs étaient en très mauvais état, et afin de les redresser il convient de les habiller avec des plaques de placostil)

Les murs et les plafonds de ce bâtiment construit dans les années 1880, n'ont jamais été modifiés, ce qui a rendu invisible et imprévisible ces nouveaux travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal

* accepte ces travaux

* autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 01 avec l'entreprise LETOURNEUX

	H.T.	T.T.C.	%
MARCHE INITIAL	42 785,16 €	51 342,19 €	
AVENANT N° 01	14 003,50 €	16 804,20 €	32,73%
NOUVEAU MONTANT	56 788,66 €	68 146,39 €	

LOT N° 07 – Carrelage – Faïence

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise MELLIER titulaire du lot n° 07 «Carrelage – Faïence ».

Le montant total de l'avenant n° 02 est de 3.843,55 € T.T.C.

Suite à la visite du chantier par la commission de labellisation du gîte « 3 épis », et pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, il est demandé d'apporter des modifications pour obtenir ces agréments.

Les travaux sont les suivants

- pour la salle de bains de la chambre « handicapé », il était prévu une douche avec un rebord de 5 cm, et faut la remplacer par une douche carrelée à « l'italienne »

- le carrelage prévu au devis initial était bien antidérapant, mais avec une qualité pas assez performante, il faut poser un carrelage avec une qualité supérieure

- les faïences des salles de bains, afin de conserver un bon état d'hygiène il convient de poser une faïence ayant une plus grande facilité d'entretien.

A l'unanimité,

* le conseil municipal accepte ces travaux

* autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 02 avec l'entreprise MELLIER

	H.T.	T.T.C.	%
MARCHE INITIAL	22 800,22 €	27 360,26 €	
AVENANT N° 01	2 647,04 €	3 176,45 €	11,61%
NOUVEAU MONTANT	25 447,04 €	30 536,71 €	
AVENANT N° 02	3 202,96 €	3 843,55 €	14,05%
NOUVEAU MONTANT	28 650,00 €	34 380,26 €	

}- SDE 28 – TRAVAUX - CONVENTIONS

Lotissement 2^e tranche « LA PRAIRIE »

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour la réalisation de travaux d'accordement au réseau de distribution d'électricité et de travaux d'éclairage public, en coordination avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir et la Commune de LA BAZOCHE-GOUET.

Ces travaux seront réalisés au lotissement « La Prairie 2^e tranche ».

Cette convention fixe les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés ces travaux.

Le plan de financement étant le suivant

<i>TRAVAUX</i>	<i>Coût estimatif H.T.</i>	<i>SDE 28</i>		<i>COMMUNE</i>	
Distribution publique électricité	15.750,00 €	60 %	9.450,00 €	40 %	6.300,00 €
Eclairage public	7.300,00 €	35 %	2.555,00 €	65 %	4.745,00 €
TOTAL	23.050,00 €		12.005,00 €		11.045,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Cheminement entre « Les Euréliales » et la Rue des Fossés

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir :

* **cheminement Rue des Bleuets – création d'un nouveau réseau ou extension du réseau existant.**

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par le SDE 28 et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif TTC Des travaux	Prise en charge par Le SDE 28		Contribution de la Collectivité	
4 150,00 €	35 %	1.453 €	65 %	2.698 €

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,

* approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recettes émis par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.

Prise pour radar pédagogique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé, à la demande de la commune, par le Syndicat d'Energies d'Eure-et-Loir :

* **Route d'Authon – Création d'une prise pour l'alimentation d'un radar pédagogique.**

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par le SDE 28 et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif TTC Des travaux	Prise en charge par le SDE 28		Contribution de la collectivité	
250,00 €	0 %	0 €	100 %	250,00 €

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.

3 – TARIFS 2014 – SALLE DES FETES ET ESPACE E. VALLADON

Salle des fêtes

Monsieur le Maire propose d'ajouter une 7^e catégorie pour les tarifs de la salle des fêtes, pour les séances, d'une durée de 1 h 15 minutes, de danse, gymnastique ou relaxation.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la création de ce nouveau tarif, à compter du 1^{er} novembre 2014.

<u>Classement</u>	<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
A	Bals – Soirées dansantes – Repas dansants - Brocantes	378,93 €
B	Manilles – Lotos – Théâtre – Thés dansants – Réunions	221,85 €
C	Noces (2 jours) – Repas de famille (2 jours)	389,64 €
D	Salle du haut	111,69 €
E	Repas de famille (1 jour)	238,17 €
F	Vin d'honneur	107,57 €
G	Séance danse, gymnastique, relaxation (durée 1 h 15 mn)	12,00 €

Espace E. VALLADON – Salle des associations ou salle des arcades

Monsieur le Maire propose de fixer une nouvelle catégorie de tarif pour la location des salles des Associations ou des Arcades à l'Espace E. VALLADON.

En effet, il convient de prévoir un prix pour les séances, d'une durée de 1 h 15 minutes de danse, gymnastique, relaxation.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix suivant, à compter du 1^{er} novembre 2014.

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS OU SALLE DES ARCADES</u>	<u>PRIX</u>
Séance danse, gymnastique, relaxation (durée 1 h 15 mn)	5,00 €

4 – TARIFS 2015 – COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2015

CIMETIERE

<u>CONCESSIONS</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	115,50 €
30 ans	156,10 €
Perpétuelle	767,80 €
15 ans enfant	51,50 €
30 ans enfant	78,55 €

Perpétuelle enfant	158,00 €
--------------------	----------

<u>CAVEAU PROVISIOIRE</u>	<u>PRIX</u>
1 ^{ère} quinzaine	7,30 €
2 ^e quinzaine	10,40 €
Autres quinzaines	14,60 €
<u>COLUMBARIUM</u>	<u>PRIX</u>
15 ans – 1 case	302,20 €
30 ans – 1 case	605,50 €
Plaque pour porte	77,00 €

<u>STELE DU SOUVENIR</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	183,65 €
30 ans	245,55 €

SALLE DES FETES

<u>Classement</u>	<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
A	Bals – Soirées dansantes – Repas dansants - Brocantes	386,50 €
B	Manilles – Lotos – Théâtre – Thés dansants – Réunions	226,30 €
C	Noces (2 jours) – Repas de famille (2 jours)	397,40 €
D	Salle du haut	113,90 €
E	Repas de famille (1 jour)	242,90 €
F	Vin d'honneur	109,70 €
G	Séance danse, gymnastique, relaxation (durée 1 h 15 mn)	12,25 €

TABLES ET CHAISES

<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
Tables neuves avec bancs	5,70 €
Tables avec bancs	2,80 €
Chaises	0,60 €
Forfait transport sur la commune	17,20 €

SALLES POLYVALENTES – ESPACE E. VALLADON

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
---	-------------

1 Journée	152,40 €
2 jours	225,25 €
Vin d'honneur	56,70 €

<u>SALLE DES ARCADES ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	223,20 €
2 jours	338,10 €
Vin d'honneur	84,80 €
Option Audio-visuel par jour	56,70 €

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS+ ARCADES + OFFICES</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	328,25 €
Week-end	507,70 €

<u>SALLE DES ASSOCIATION OU DES ARCADES</u>	<u>PRIX</u>
Séance danse, gymnastique, relaxation (durée 1 h 15)	5,10 €

SPECTACLES EN VIDEO TRANSMISSION

<u>BOISSONS</u>	<u>PRIX</u>
Bière – Perrier – Coca Cola – Orangina – 0,20 – 0,25 – 0,33 cl	1,50 €
Café – la tasse	0,80 €

<u>ENTREES</u>	<u>PRIX</u>
Adultes	5,00 €
Enfants – de 12 ans	3,00 €
Carte de fidélité - 10 entrées payantes - 11 ^e gratuite	

DROITS DE PLACE - MARCHE

<u>MARCHE</u>	<u>PRIX</u>
Spectacles, forains, voitures, démonstrations avec ou sans vente, boutiques, marchands étalagistes	Tarif de base au mètre linéaire Non abonné 0,73 € Abonné 0,62 €

<u>FETE FORAINE</u>	<u>PRIX</u>
Fête foraine	Tarif de base au mètre linéaire 0,25 €

<u>CIRQUE</u>	<u>PRIX</u>
Emplacement – Raccordement eau et électricité	10,00 € /jour de présence

Madame BEAUJARD a voté contre le tarif « cirque »

<u>RACCORDEMENT ELECTRIQUE</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence 1,20 €
<u>RACCORDEMENT EAU</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence 1,20 €

PHOTOCOPIES

<u>PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</u>	<u>PRIX</u>
Format A4 – 1 feuille	0,31 €
Format A3 – 1 feuille	0,66 €
<u>PHOTOCOPIES COULEUR</u>	
Format A4	0,66 €
Format A3	1,27 €

ENVOI DE FAX

<u>ENVOI DE FAX</u>	<u>PRIX</u>
1 feuille	0,50 €

4 – TARIFS SALLES COMMUNALES – CLUB DU 3^e AGE

Monsieur le Maire propose de fixer des tarifs dégressifs pour les locations des salles communales utilisées par le Club du 3^e Age « Le Club de l'amitié Bazochienne ».

Ces réductions s'appliqueront sur les tarifs annuels des locations au cours de l'année civile pour des activités lucratives (lotos, belotes, manilles, ou autres).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les réductions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

<u>Location</u>	<u>Remise</u>
1 ^{ere}	75 %
2 ^e	65 %

3 ^e	55 %
4 ^e et suivantes	45 %

5 – TARIFS SALLES COMMUNALES – ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de définir les locations gratuites et payantes des salles communales (salle des fêtes, salles de l'Espace E. VALLADON) pour les associations.

A l'unanimité, le conseil municipal décide que pour les associations communales, les différentes salles communales seront :

⊗ **gratuites** lorsqu'elles organisent des manifestations gratuites : réunion, assemblée générale, cérémonie commémorative et autres ;

⊗ **payantes** lorsqu'elles organisent des activités lucratives : loto, manille, belote, théâtre, thé dansant, et autres ;

6 – TARIFS 2015 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du camping municipal pour l'année 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants

CATEGORIE	PRIX T.T.C.
1 TENTE 1 PERSONNE (emplacement + véhicule et douche comprise)	5,30 €
1 TENTE 2 PERSONNES forfait (emplacement + véhicule et douches comprises)	7,20 €
1 CARAVANE 1 – 2 PERSONNES (emplacement + véhicule et douches comprises)	9,40 €
1 CAMPING CAR 1 – 2 PERSONNES (emplacement + véhicule et douches comprises)	9,70 €
1 CARAVANE 3 - 4 PERSONNES forfait 1 CAMPING CAR 3 – 4 PERSONNES forfait (emplacement + véhicule et douches comprises)	13,30 €
PERSONNE SUPPLEMENTAIRE (avec douche) (au-delà de la 4 ^e personne caravane et camping car) (au-delà de la 2 ^e personne tente)	3,30 €
ELECTRICITE 10 AMPERES	3,90 €
LAVE LINGE (par lessive)	3,40 €
VISITEUR	1,65 €
CHIEN – CHAT	1,05 €
GARAGE MORT 1 ^{ère} caravane	1,20 €
2 ^e caravane	0,60 €
VELOS ½ JOURNEE	4,20 €
1 JOURNEE	7,30 €

MOBIL HOME (maximum de 6 personnes)

PERIODE	Prix T.T.C.
Week-end (2 jours samedi dimanche)	107,50 €
Acompte 30 % (à la réservation)	32,25 €
Week-end prolongé (3 jours vendredi ou lundi + week-end Ou 03 jours continus)	139,70 €

Acompte 30 % (à la réservation)	41,91 €
Semaine basse (avril mai juin septembre octobre)	209,55 €
Acompte 30 % (à la réservation)	62,87 €
Semaine haute (juillet août)	268,65 €
Acompte 30 % (à la réservation)	80,59 €
Nuitée (17 h à 11 h 30)	53,70 €
Acompte 30 % (à la réservation)	16,11 €

CAUTIONS	Prix T.T.C.
Caution (à la remise des clés)	204,70 €
Caution pour frais de ménage	51,20 €

CARAVANE

PERIODE	Prix T.T.C.
Week-end (2 jours samedi dimanche)	43,00 €
Acompte 30 % (à la réservation)	12,90 €
Week-end prolongé (3 jours vendredi ou lundi + week-end ou 3 jours continus)	55,90 €
Acompte 30 % (à la réservation)	16,77 €
Semaine basse (avril mai juin septembre octobre)	83,80 €
Acompte 30 % (à la réservation)	25,14 €
Semaine haute (juillet août)	107,50 €
Acompte 30 % (à la réservation)	32,25 €
Nuitée (17 h à 11 h 30)	21,50 €
Acompte 30 % (à la réservation)	6,45 €

CAUTIONS	Prix T.T.C.
Caution (à la remise des clés)	102,35 €
Caution pour frais de ménage	51,20 €

LOCATION EMPLACEMENT POUR MOBIL HOME

CATEGORIE	H.T.
Location annuelle emplacement pour mobil home	1.300,00 €
Forfait installation – raccordement	200,00 €

7 – RETRAIT SUBVENTION – AIGUILLES MAGIQUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait attribué une subvention d'un montant de 150,00 €uros, à l'association « Les Aiguilles Magiques ». Il présente une demande de Madame MALHER, présidente, qui ne souhaite plus recevoir de subvention puisque elle a transféré le siège social sur la commune du GAULT-DU-PERCHE.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler cette subvention accordée pour l'année 2014 d'un montant de 150,00 €uros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, et annule cette subvention.

8 – REMBOURSEMENT FRAIS – AMICALE SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers d'Eure-et-Loir facturait directement à la commune la cotisation annuelle.

Désormais pour des raisons de simplification, la facture sera adressée directement à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Monsieur le Maire propose donc de rembourser le montant de ces frais à l'Amicale des Sapeurs, qui fournira une copie de la facture reçue.

9 – FONDS D'AMORÇAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le 1^{er} acompte du fonds d'amorçage, qui sera reversé à la CDC du PERCHE GOUET. Le nombre d'élèves est de 116 pour notre commune. Le montant par élève est de 50 € par élève. Le 1^{er} acompte se base sur 1/3 des élèves. Le montant de l'acompte est 1.933,33 €.

10 – DECISION MODIFICATIVE N° 06 – COMMUNE

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve la décision modificative n° 06 apportée au budget de la commune, jointe en annexe.

11 – DECISION MODIFICATIVE N° 03 – ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve la décision modificative n° 03 apportée au budget du service assainissement, jointe en annexe.

12 – SIAP – ADHESION DE LA CDC DES PORTES DU PERCHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Portes du Perche demande son adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche d'Eure-et-Loir (S.I.A.P.) en lieu et place de ses Communes membres.

Cette adhésion a été approuvée par le Conseil Syndical du S.I.A.P. réuni le 22 mai 2014.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions générales d'adhésion d'une CDC nécessitent que la délibération du conseil syndical du S.I.A.P., soit notifiée aux maires de chacune des communes et CDC adhérentes pour en délibérer.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion/substitution de la Communauté de Communes des Portes du Perche au S.I.A.P..

13 – PANNEAUX AFFICHAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'affichage est règlementé sur le territoire communal. Il rappelle l'article L 581-13 du Code de l'Environnement

« Le Maire détermine par arrêté et fait aménager sur le domaine public ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. Aucune taxe ou redevance n'est perçue à l'occasion de cet affichage ou de cette publicité ».

Monsieur le Maire propose d'installer dans le centre bourg 2 panneaux avec vitrines où seront affichées les informations communales, 1 panneau sans vitrine pour l'affichage public et 1 panneau avec le plan de la ville. Les emplacements seront définis par arrêté.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve l'installation des panneaux d'affichage.

14 – BORNAGE TERRAIN VIANDIER – COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'existe pas de bornage entre le terrain communal et la propriété de Monsieur et Madame VIANDIER.

La commune est propriétaire des terrains cadastrés section AC n° 543 – 151 et 692, Monsieur et Madame VIANDIER les parcelles 548 et 560.

Pour la mise en place d'une clôture il est souhaitable de connaître les limites exactes. Un bornage est demandé, Monsieur le Maire propose de prendre en charge financièrement la

moitié des frais. Il présente un devis de Monsieur ESNAULT, géomètre à CHATEAUDUN, dont le montant de la part communale est de 432,90 € T.T.C..

Le conseil municipal, à la majorité, (Monsieur Michel COCHARD, n'a pas pris part aux délibérations, ni au vote)

* accepte le bornage

* accepte le devis de Monsieur ESNAULT et de régler la moitié des frais soit 432,90 € T.T.C.

* autorise Monsieur le Maire signer tous les documents relatifs à ce bornage.

15 – DEVIS ARROSAGE AUTOMATIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis pour l'installation de l'arrosage automatique pour les massifs de fleurs. Après étude, il souhaite demander des renseignements complémentaires. Ce projet sera revu.

16 – RAPPORT ANNUEL 2013 – AQUAPERCHE

Monsieur CHAMPION présente le rapport annuel du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable AQUAPERCHE pour l'année 2013. Celui-ci est consultable en mairie.

Ce document présente les volumes consommés et facturés, les débits de chaque forage, mais également les projets de travaux : étude des réseaux et interconnexion.

17 – INDEMNITE TRESORIER

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux

DECIDE

- de demander le concours de Monsieur Laurent ARCHENAULT, trésorier municipal, pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- de prendre acte de l'acceptation du trésorier municipal, et de lui attribuer l'indemnité de conseil et de budget,

- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Laurent ARCHENAULT au taux de 90 %.

18 – DEMANDE DE SUBVENTION FNP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique d'évaluations des risques professionnels. Le financement du FNP porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes intervenant durant la démarche.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, 2014/HS/147 en date du 25 septembre 2014.

Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.

19 – CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Ministre de la défense souhaite qu'un correspondant défense soit nommé dans les communes. Celui-ci sera le relais auprès du grand public et des jeunes en particulier sur les questions de la défense.

Monsieur le Maire propose Monsieur Loïc LEGRAND.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte de désigner Monsieur Loïc LEGRAND comme correspondant défense.

20 – INFORMATIONS SUR DELEGATION

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal, Monsieur le Maire donne la liste des commandes qu'il a réalisées, le don qu'il a encaissé.

21 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose que des bancs soient installés en bordure du chemin vers l'unité de traitement des eaux usées. L'emplacement sera étudié lors d'une commission de voirie.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les informations qu'il a obtenues lors d'une réunion à la CDC du Perche Gouet, sur la présentation de la Loi ALUR. A compter du 1^{er} juillet 2015, pour notre commune les permis de construire ne seront plus instruits par la DDT. L'Aide Technique Départementale étudie la possibilité d'aider les communes, pour cela les communes doivent donner un accord de principe.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à donner un accord de principe pour une éventuelle adhésion à ADT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une réunion organisée par la CDC du PERCHE-GOUET sur la mutualisation des services.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'acte pour l'achat de la parcelle Rue du Moulin à la SCI du Grand Moulin Le Vivier sera signé très prochainement.

Monsieur le Maire présente la boucle à vélo. Le passage sur la Route des Autels a été refusé, le circuit passera donc sur le terrain communal à côté de la SCAEL, il sera donc nécessaire de créer le chemin. Le conseil doit se prononcer sur la validation du circuit de la boucle à vélo sur la commune, afin que les dossiers de demandes de subvention soient présentés auprès des différents financeurs par la CDC du PERCHE qui porte le projet.

Monsieur HUGON et Madame GROHANDO s'abstiennent.

Madame DERAIS donne quelques informations sur le fonctionnement de l'école, notamment que début janvier les enfants iront à la salle des arcades pour des séances de gymnastique.

Monsieur CHAMPION propose une réunion de la commission voirie le VENDREDI 28 NOVEMBRE afin de prévoir le programme des travaux de voirie pour 2015

Monsieur LEGRAND, rappelle la date du concert qui aura lieu en l'église Saint Jean Baptiste le Dimanche 14 Décembre, l'Abbé COAT a donné un avis favorable.

Monsieur LEMAIRE présente le travail de sa commission qui a rencontré un acousticien qui a fait des tests dans les salles de l'espace E. Valladon. Il attend les propositions pour améliorer la sonorisation, et les devis.

Monsieur LEGRET communique les nouvelles coordonnées du SMAR ainsi que l'adresse du site internet, il présente également l'analyse de l'eau potable faite par l'ARS.

Monsieur le Maire propose de choisir la date de la prochaine commission municipale, elle sera fixée au Lundi 08 Décembre, et le prochain conseil municipal le Mardi 16 Décembre.

Le Maire,
Jean-Paul BOUDET

